Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Mise à jour 2021 du Mode d'Occupation du Sol (MOS) sur le Territoire du SCOT du bassin de vie d'Avignon

Clé d'interprétation

Une production ALISÉ GÉOMATIQUE

Préambule

Ce dictionnaire, ou clé d'interprétation de la donnée « MOS 2021 » du SCOT du bassin de vie d'Avignon, présente la nomenclature utilisée au cours de cette mise à jour et les postes qui la compose.

Chaque poste, est décrit ci-après selon une **fiche normalisée, véritable clé de compréhension de ce poste, à travers** :

- **une définition** : courte mais suffisante pour appréhender la nature de ce poste
- **un code de niveau 4**, et un emboitement de ce poste dans les classes « mères » de rang supérieur, à savoir Niveau 3 rappelé en tête de cette fiche
- **les régles de représentation** : Ci après dénommées, UMET pour Unité Minimale ExTractible ou Largeur Minimale Extractible.
- **des critières** qui guide la bonne photo interprétaion de ce poste, sur la base de d'Ortho photographie Haute résolution 2021 de l'IGN, qui sert de référence et pour certains des bases de données dite exogènes
- **les limites** inhérentes à ce poste, et à sa bonne photo interprétation, complété d'éventuelles confusions avec des postes proches

Cette nomenclature a été conçue en conformité avec les millésimes précédents (2011 en particulier),
En tant que mise à jour d'une série de données, déjà produite sur le territoire, il reprend donc très largement les postes de « niveau 4 », en les amendant à la marge.

En réponse aux nouvelles attentes de la Loi Climat & résilience, sur l'artificialisation, une nouvelle dimension y a été ajoutée, via le NIVEAU 5, décrite à la fin de ce dictionnaire

A noter que la conception de cette nouvelle description infra parcellaire, via le niveau 5, a été menée au printemps 2022 par Alisé Géomatique et qu'elle ne prend donc pas en compte les décrets publiés en Avril 2022 puis ceux promulgués en novembre 2023, postérieurs à cette conception.

Commanditaire de l'étude et Propriété intellectuelle de la donnée : Syndicat Mixte du Scot du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA) – Propriété intellectuelle et production de la donnée : Alisé géomatique

Cette donnée étant accessible en Open Data, toute utilisation de la donnée portera la mention ci-dessous : *MOS BVA 2021 © SMBVA | Alisé géomatique*

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Dictionnaire des Postes de niveau 4

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Liste des postes de niveau 4

COULEUR1	typo_niv1	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4
	1-Territoires artificialisés	111-Tissu urbain continu	1111	1111-Tissu urbain compact
			1112	1112-Tissu urbain aéré
		112-Tissu urbain discontinu	1121	1121-Bâti individuel dense
			1122	1122-Bâti individuel lâche
			1123	1123-Bâti individuel dans parc paysager
			1124	1124-Bâti collectif
			1125	1125-Bâti mixte
		113-Bâti diffus	1131	1131-Espace de bâti diffus en espace agricole
			1132	1132-Espace de bâti diffus en espace naturel
			1133	1133-Habitations légères
		121-Zones industrielles et commerciales	1211	1211-Espaces industriels
			1212	1212-Espaces commerciaux
			1213	1213-Espaces d'activité économique
			1214	1214-Espaces d'équipements collectifs
			1215	1215-Equipements eaux, électricité, télécommunications et déchets
			1216	1216-Terrain vague en zone d'activité
		122-Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1221	1221-Réseaux routiers et espaces associés
			1222	1222-Réseaux ferroviaires et espaces associés
			1223	1223-Gares routières et/ou ferroviaires
			1224	1224-Parkings
		124-Aéroports	1241	1241-Aéroports
		131-Activités extractives	1311	1311-Extraction de matériaux
			1312	1312-Décharges
			1313	1313-Chantiers
			1411	1411-Espaces verts urbains
	2-Territoires agricoles	211-Terres arables autres que serres	2110	2110-Cultures annuelles autres que serres
		212-Serres	2121	2121-Serres
		221-Vignobles	2210	2210-Vignes
		222-Arboriculture autre que oliviers	2221	2221-Vergers et petits fruits
			2222	2222-Pépinières (arbres, arbustes)
		223-Oliveraies	2231	2231-Oliveraies
		224-Plantes aromatiques	2241	2241-Lavandes/ lavandins
		231-Prairies	2311	2311-Prairies agricoles
		241-Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants	2411	2411-Friches agricoles et délaissés en milieu agricole
	3-Forêts et milieux semi-naturels	311-Forêts	3111	3111-Forêts de feuillus
			3112	3112-Forêts de conifères
			3113	3113-Forêts mélangées
		321-Maquis et garrigues	3210	3210-Formations ouvertes ou semi ouvertes arbustives et/ou arborées
			3213	3213-Formations arbustives fermées
			3214	3214-Formations principalement arborées
		322-Pelouses et pâturages naturels	3221	3221-Pelouses et pâturages naturels
		331-Plages, dunes et sables	3311	3311-Plages, dunes et sable
		332-Roches nues	3321	3321-Roches nues
		333-Zones incendiées	3331	3331-Zones incendiées
	4-Surfaces en eau et zones humides	411-Zones humides intérieures	4111	4111-Zones humides indifférenciées
			4112	4112-Ripisylves
			4113	4113-Roselières
		421-Cours d eau et voies d eau	4211	4211-Cours et voies d'eau
		422-Plans d'eau	4221	4221-Plans d'eau

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

111-Tissu urbain continu

1111-Tissu urbain compact

Code : 1111 UMET- Larg. : 500m²

Tissu urbain compact

Définition :

Dans le tissu urbain continu, le Tissu urbain compact se caractérise par une forte proportion "d'espaces pleins". Les cœurs d'îlots sont bâtis et le réseau viaire est très resserré.

Par espace plein, on entend le tissu bâti (immeubles, maisons de village,…). La part des espaces pleins doit être supérieure à 80% de la surface de la zone à déterminer. On peut trouver des réseaux viaires dans du tissu urbain compact. Sa largeur ne doit pas excéder 5 mètres.

La végétation et le sol nu sont exceptionnels car la surface artificialisée est quasi exclusive.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Cet espace correspondent généralement au centre dense de l'agglomération dans lequel sont intégrés : l'habitat, les bureaux, les petits commerces,...

Il est parfois difficile de délimiter le Tissuurbaincompact du Tissuurbainaéré (11120), c'est pourquoi il est conseillé d'étudier la part de végétation et de sol nu.

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

111-Tissu urbain continu

1112-Tissu urbain aéré

Code : 1112 UMET- Larg. : 500m²

Tissu urbain aéré

Définition :

Tissu urbain comportant environ 20% d'espaces non bâtis.

Espace structuré par les îlots de bâtiments ("pâtés de maisons"). Les espaces ouverts y occupent une part importante, le réseau viaire y est large.

Par espaces ouverts on entend les cœurs d'îlots végétalisés ou non bâtis et les réseaux viaires dont la largeur est comprise entre 5 et 10m. Les Places (14120) sont à prendre en compte pour qualifier le Tissuurbainaéré lorsque celles ci sont en dessous de l'UMC de ce poste.
Les espaces urbains constitués de tours de bureaux ou d'habitation juxtaposées sont à placer dans ce poste.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Le réseau viaire est légèrement plus large que dans le Tissuurbaincompact (11110) et la part de végétation et de sol nu est elle aussi plus importante.

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

Remarques :

Le pourcentage d'espaces non bâtis (20%) est dans certains cas complexe à isoler pour le photo-interprète (morcellement de l'espace non bâti).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

112- TISSU URBAIN DISCONTINU

1121-Bâti individuel dens

Code : 1121 UMET- Larg. : 500m²

Bâti individuel dense

Définition :

Tissu urbain constitué d'habitations individuelles groupées ou individualisées de type lotissement dense.

Il s'agit de bâti individualisé sur le parcellaire, ce qui exclut le bâti en bande le long de la voirie (postes 11110-Tissuurbaincompact ou 11120-Tissuurbainaéré).
Les terrains du Bâti individuel dense sont resserrés autour du bâti et sont de taille relativement réduite, rendant impossible la densification, contrairement au Bâtiindividuellâche (11220).

Les hameaux sont compris dans ce poste.

Compléments :
- La végétation, les surfaces non imperméabilisées (jardins, espaces verts, plantations,..) sont également intégrées dans ce poste.

- Ce poste peut contenir de l'habitat agricole (fermes) lorsque celui-ci est intégré au tissu urbain.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Ces espaces se trouvent globalement en périphérie du centre des agglomérations et donc derrière le Tissu urbaincontinu (postes 111). Il s'agit d'une urbanisation organisée (structure du parcellaire) et dense de type "zone pavillonnaire".

La présence de végétations, de surfaces non imperméabilisées (jardins, espaces verts, plantations,..), de piscines attenantes permet de distinguer le Bâti individuel dense du Tissu urbain aéré (11120). On peut considérer que le bâti urbain dense comporte entre 20 et 50% d'espaces non bâtis.

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Bâti individuel dense

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

112-Tissu urbain discontinu

1122-Bâti individuel lâche

Code : 1122 UMET- Larg. : 500m²

Bâti individuel lâche

Définition :

Tissu urbain constitué d'habitations individuelles sur un grand parcellaire faiblement construit.

Le bâti dont il est question ici est clairement individualisé sur le parcellaire, ce qui exclut le bâti en bande le long de la voirie (postes 11110 ou 11120).
Il se situe dans un contexte urbanisé, sur des espaces généralement étendus et dont les surfaces non bâties, principalement végétalisées, sont fortement majoritaires.

A l'inverse du poste 11210, ces zones offrent la possibilité d'être densifiées avec de nouvelles habitations individuelles similaires à celles existantes.

Les hameaux sont compris dans ce poste.

Compléments :
- La végétation, les surfaces non imperméabilisées (jardins, espaces verts, plantations,..) sont également intégrées dans ce poste.

- Ce poste peut contenir de l'habitat agricole (fermes) lorsque celui-ci est intégré au tissu urbain.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Ces espaces se trouvent globalement en périphérie des centres des agglomérations et donc derrière le Tissu urbaincontinu (postes 111).

Le Bâti individuel lâche comporte plus de 50% de surface non bâti (végétations, surfaces non imperméabilisées, de piscines,...) ce qui le distingue du Bâtiindividueldense (11210).

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

112-Tissu urbain discontinu

1123-Bâti individuel dans parc paysager

Code : 1123 UMET- Larg. : 500m²

Bâti individuel dans parc paysager

Définition :

Zones d'habitations composées de grands jardins arborés, pouvant éventuellement accueillir des équipements de loisirs privés.

Ce poste comprend de grandes villas privées (demeures bourgeoises, châteaux, …) insérées dans de vastes parcs paysagers formant une forme urbaine très lâche.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Ce caractérise par la présence importante d'espaces non-bâtis et végétalisés.

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

Les POIS issus d'OSM ou de l'IGN peuvent également aider à l'interprétation lorsqu'il s'agit de bâtiments historiques.

Remarques :

Certaines demeures, châteaux ont pu être classées en Espaces d'équipements collectifs (12140) lorsque l'espace a aussi un usage dit "collectif" ou en Bâti individuel lâche (11220) si aucune donnée exogène n'est disponible et qu'aucune distinction n'a été possible visuellement.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

112-Tissu urbain discontinu

1124-Bâti collectif

Code : 1124 UMET- Larg. : 500m²

Bâti collectif

Définition :

Tissu urbain constitué d'immeubles d'habitations collectifs.

Il s'agit de tout bâtiment ou ensemble de bâtiments d'habitations collectifs (du genre plots, barres, tours) manifestement construits au XXe et XXIe siècles (des années 1910-20 à nos jours). Les surfaces végétalisées sont présentes mais représentent moins de 50% de la superficie de la zone.
Les voies, parkings attenants, espaces verts et de jeux associés à ces espaces, ...etc. sont inclus dans la zone décrite.

Compléments :
Le Bâticollectif est marqué par des constructions d'au minimum 3 à 4 étages.

Ces espaces bâtis peuvent contenir des équipements collectifs.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Sur l'image aérienne, le Bâticollectif se distingue par son ombre sur le sol, par la présence de parkings et d'espaces verts attenants.

Le Bâticollectif "ancien" a généralement des toitures plates et grisées. Pour les bâtiments les plus récents ce n'est pas toujours vrai car ils sont de mieux en mieux intégrés avec le Bâti individuel (Petits ensembles collectifs).

Bâticollectif

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

112-Tissu urbain discontinu

1125-Bâti mixte

Code : 1125 UMET- Larg. : 500m²

Bâti mixte

Définition :

Forme urbaine d'habitation dans laquelle on trouve à la fois du Bâtiindividuel (postes 11210 et 11220) et du Bâticollectif (11240).

Le Bâti mixte appréhende les nouvelles formes d'urbanisme dans lesquelles se côtoient les maisons individuelles et les immeubles. Il permet aussi de montrer les zones de mixité sociale.

On entend par Bâtimixte toute forme urbaine d'habitation, intentionnelle ou non, dans laquelle on trouve à la fois du bâti individuel et du bâti collectif. Une zone bâti mixte existe si :

- Elle est délimitée par du réseau (routier ou ferré)
- Elle présente un caractère d'homogénéité géographique
- Les éléments de bâti individuel et collectifs qui la constitue sont en dessous de l'UMC de référence

Compléments :
Ces espaces bâtis peuvent contenir des équipements collectifs.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Globalement il s'agit de petits ensembles collectifs mélangés à du Bâtiindividuel.

Ces espaces se caractérisent généralement par la présence de parkings collectifs et par des espaces non bâtis (végétations, surfaces non imperméabilisées, de piscines,...) privatifs et/ou collectifs.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

113-BATI DIFFUS

1131-Bâti diffus en espace agricole

Code : 1131 UMET- Larg. : 500m²

Bâti diffus en espace agricole

Définition :

Groupement d'habitations et de bâtiments annexes en milieu rural.

Il s'agit d'un tissu de bâtiments dispersés (au moins 50m entre bâtiments) en milieu agricole. Il peut être composé de constructions isolées ou réunies par petits groupes : résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes, corps de ferme avec les bâtiments associés (bâtiments d'exploitation et abris). Les extensions récentes des noyaux villageois sont classées dans ce poste.

Le rôle de ce zonage est de figurer, s il existe, le mitage ou son évolution, par la proximité relative de ces zones sur un même territoire.

Les hameaux sont classés dans le poste 11210 (Bâtiindividueldense) ou dans le poste 11220 (Bâtiindividuel lâche).

Compléments :
Le zonage est limité à l'emprise du bâti et ses espaces attenants (jardin, espace parking, …etc.)

Si un bâtiment en milieu agricole marque une activité économique celui ci a été classé dans le poste 12130 (Espacesd'activitéeconomique).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Espace bâti sur des parcelles plus ou moins grandes et végétalisées, se trouvant intégrées dans l'espace agricole.

> Données mobilisables :
Le bâti du cadastre peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Bâti diffus en espace agricole

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

113- Bâti diffus

1132-Bâti diffus en espace naturel

Code : 1132 **UMET- Larg. :** 500m²

Bâti diffus en espace naturel

Définition :

Habitat en milieu naturel.

Il s'agit de résidences récentes ou anciennes dispersées (au moins 50m entre bâtiments), hors tissu urbain, dans des zones naturelles (forêt, garrigue, ...). Il peut être composé de constructions isolées ou réunies par petits groupes : résidences principales ou secondaires, récentes ou anciennes. Les extensions récentes des noyaux villageois sont classées dans ce poste.

Le rôle de ce zonage est de figurer, s il existe, le mitage ou son évolution, par la proximité relative de ces zones sur un même territoire.

Les hameaux sont classés dans le poste 11210 (Bâtiindividueldense) ou dans le poste 11220 (Bâtiindividuel lâche).

Compléments :
Le zonage est limité à l'emprise du bâti et ses espaces attenants (jardin, espace parking, …etc.) s'ils sont identifiables.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Espace bâti sur des parcelles plus ou moins grandes arborées et/ou végétalisées, se trouvant intégrées dans l'espace naturel.

> Données mobilisables :
Le bâti cadastral peut aider à l'interprétation de ces zones.

La carte topographique (SCAN 25® - IGN) peut aider à repérer visuellement ces zones mais elle ne doit pas être utilisée pour l'interprétation.

Remarques :

Espace bâti parfois à cheval entre le naturel et l'agricole : dans ce cas, un choix a été fait en fonction de l'environnement périphérique.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-Zones industrielles et commerciales

1211-Espaces industriels

Code : 1211 UMET- Larg. : 500m²

Espaces industriels

Définition :

Territoires occupés strictement par des activités industrielles.

Territoires occupés par des activités tournées vers la production en série de biens et de services (sous-entendu : une certaine division du travail et une production en « quantités industrielles »).
Sont compris dans cette classe les zones de stockage, bâtiments de fonctionnement, etc.

Sont donc exclus de ce poste artisanat, entrepôts de stockage (ex: meubles),…etc (poste 12130-Espace d'activité économique), ainsi que certains espaces associés tels que les zones de stationnement pour les véhicules particuliers, qui sont à intégrer au poste 12243 (Autresparkings).

Compléments :
Les bassins de rétentions associés à ces espaces ont été inclus dans le poste

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les marqueurs d'un espace industriel sont :

- la présence de surfaces artificialisées très importantes
- la présence de moins de parking que pour les zones commerciales
- la présence de camions à proximité des bâtiments
- une localisation en périphérie urbaine

> Données mobilisables :
Les POIS OSM peuvent être mobilisé ainsi que la couche PAI_INDUSTRIEL_COMMERCIAL de l'IGN mais attention celle-ci localise grossièrement l'emplacement des zones industrielles.

Remarques :

La notion de "production en série" est quasi impossible à qualifier sans données exogènes de qualité. Les bâtiments industriels non identifiés ont été placés dans le poste 12130 (Espacesd'activitéséconomiques).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Espaces industriels identifiés sur la photo-aérienne

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-Zones industrielles et commerciales

1212-Espaces commerciaux

Code : 1212 UMET- Larg. : 500m²

Espaces commerciaux

Définition :

Territoires commerciaux accueillant du public.

Il s'agit des surfaces commerciales tels les hypermarchés, grands magasins, zones commerciales.

La zone englobe les espaces et bâtis associés (entrepôts par exemple) à cet usage.

Les rues commerçantes sont exclues de cette catégorie ainsi que les zones de stationnement pour les véhicules particuliers ainsi que les zones de stationnement pour les véhicules particuliers, qui sont à intégrer au poste 12241 (Grandsparkingscommerciaux).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Si aucune donnée exogène n'est présente on peut tenter de distinguer ces espaces par la présence de :

- surfaces artificialisées très importantes autour du bâtiment.
- vastes parkings.

> Données mobilisables :
Comme pour les espaces industriels les données OSM et IGN peuvent fournir un certains nombres d'informations mais pas toujours très précises ou à jour. C'est pourquoi nous avons privilégié l'exploitation des données exogènes de l'AURAV pour localiser les espaces commerciaux.

Remarques :

En l'absence de données exogènes, certains espaces commerciaux ont pu être classés comme étant des Espacesd'activitéséconomiques (12130).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Espaces commerciaux identifiés sur la photo-aérienne

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-Zones industrielles et commerciales

1213-Espaces d'activités économiques

Code : 1213 UMET- Larg. : 500m²

Centre d'affaire - Scierie

Définition :

Territoires occupés par des activités autres qu'industrielles (artisanat, services, bureaux, …).

Il s'agit d'activités n'accueillant pas du public, de production manuelle ou de faible envergure, ainsi que les activités tertiaires.

Ne sont compris dans cette classe les arkings liés à ces activités, qui sont inclus dans le poste 12243 (Autres parkings).

Compléments :
Les bâtiments en milieu agricole marquant une activité économique ont été classé dans ce poste.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Un premier niveau de reconnaissance peut se faire par la présence de parkings, de stockages,...

> Données mobilisables :
Exploitation en priorité des données fournies par l'AURAV et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

Espaces d'activi és économiques identifiés sur la photo-aérienne

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-Zones industrielles et commerciales

1214-Espaces d'équipements collectifs

Code : 1214 UMET- Larg. : 250m²

Caserne de pompier - Mairie

Définition :

Territoires occupés par des équipements collectifs accueillant du public ou non.
Il s'agit des établissements d'enseignement, de santé, culturels, cultuels, des bâtiments et des terrains associés à la sécurité civile, aux install tions militaires (Caserne pompier, Service Départemental d'Incendie et de Secours, Infrastructures militaires (dont les aéroports militaires et les espaces associés), etc) …etc. à l'exclusion :

- des équipements sportifs et de loisirs (poste 142-Equipementssportifsetdeloisirs)
- des équipements dédiés aux transports collectifs (gares, aéroports, ...etc. que l'on classera en 12230-Garesroutièreset/ouferroviaires, 12310-Haltefluviale, 12410-Aéroports,...)
- des infrastructures publiques de services techniques (12150-Equipements eaux, électricité, télécommunicationsetdéchets).

Seuls les espaces clairement individualisés et consacrés à cet usage sont retenus.

Compléments : Les parkings associés à ces espaces ont été classé dans le poste 12243 (Autresparkings).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
La forme du bâti et l'emprise qu'elle occupe peuvent être des indicateurs pour l'interprétation qu'il convient de compléter par des données exogènes.

> Données mobilisables :
Exploitation en priorité des données fournies par l'AURAV et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Caserne militaire - Ecole

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-ZONES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

1215-Equipements, eaux électricité, télécommunications et déchets

Code : 1215 UMET- Larg. : 250m²

Centre de gestion de l'eau - Installation photovoltaïque

Définition :

Infrastructures de services publics pour la gestion et/ou distribution liées à l'eau, à l'électricité, aux télécommunications et au traitement des déchets.

Les infrastructures Eau Electricité Télé ommunications comprennent les bâtiments et les terrains associés liés aux services publics de l'eau, de l'électricité et des télécommunications (Station de pompage, Station d'épuration, Centre de retraitement des déchets, Réservoir, Poste électrique, Relais hertziens, etc).

Compléments :
Les bassins de rétention ont été classés dans ce poste.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Pour les stations d'épuration, il y a généralement la présence de bassin de décan ation bien visible sur l'image.

Pour les transformateurs électriques leur identification peut se faire par la présence d'une ligne électrique à proximité.

Les espaces de dépôts des déchets (ex : déchetteries) se trouvent généralement en périphérie des agglomérations pour éviter les nuisances olfactives.

Les bassins de rétentions se distinguent par la présence ou non de végétation, par un léger relief et par l'arrivée d'une buse dans le bassin qui peut éventuellement être identifiée sur l'image aérienne.

> Données mobilisables :
Exploitation en priorité des données fournies par l'AURAV et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

Remarques :

Ces infrastructures sont réparties très léatoirement sur le territoire.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Bassin de rétention – Barrage

Station d'épuration - Poste électrique

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

121-Zones industrielles et commerciales

1216-Terrain vague en zone d'activité

Code : 1216

UMET- Larg. : 1000m²

Terrain vague en zone d'activité

Définition :

Surface non bâtie, située en zone d'activité (industrielle, commerciale, ou activité économique).

Terrains non construit aussi bien imperméabilisé que non imperméabilisé en zone d'activité.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La donnée des zones d'activités économiques fournit par l'AURAV a facilité l'extraction de ces espaces.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

122-Reseaux routiers et ferroviaires et espaces associes

1221-Réseaux routiers et spaces associés

Code : 1221 UMET- Larg. : 5m

Réseaux routiers et espaces associés

Définition :

Ensemble des voies égales ou supérieures à 5 mètres de largeur et des espaces directement en relation avec la voirie.

Cette rubrique se compose de l'ensemble des voies qui répondent aux recommandations des 5 mètres en prenant en compte les trottoirs, les accotements pour le stationnement, les séparateurs, les terre-pleins, les surfaces de dégagements, les péages et les petits parkings de taille inférieure à leur UMC.
Si une voie de moins de 5 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau, il est possible de créer une continuité entre les deux surfaces.

Compléments :
Les grands espaces végétalisés à proximité des infrastructures routières (grand rond-point, îlot, échangeur,...) sont à placer dans le poste 14130 (Terrainsvaguesenmilieuurbaniséetespacesassociésauxinfrastructures routièresetferroviaires).

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La couche ROUTE de la BDTOPO® de l'IGN a été utilisée pour générer le réseau routier initial. Toutefois, celui ci à été repris manuellement et au besoin de manière à respecter les spécifications.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

122-Reseaux routiers et ferroviaires et espaces associes

1222-Réseaux ferroviaires et espaces associés

Code : 1222 UMET- Larg. : 5m

Réseaux ferroviaires et espaces associés

Définition :

Ensemble des voies ferrées de plus de 5 mètres de largeur et des surfaces associées nécessaires au fonctionnement du réseau.

Il s'agit des voies ferrées, des entrepots, des gares de triage, ou de toutes les surfaces permettant le bon fonctionnement de ce mode de transport.
Sont exclues les quais et les voies directement liés au transport des passagers.

Si une voie de moins de 5 mètres de largeur sépare deux surfaces du réseau ferré, il est possible de créer une continuité entre les deux surfaces.

Compléments :
Les grands espaces végétalisés à proximité des infrastructures ferroviaires sont à placer dans le poste 14130 (Terrainsvaguesenmilieuurbaniséetespacesassociésauxinfrastructuresroutièresetferroviaires).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les voies ferroviaires se distinguent par la présence de poteaux et de caténaires.

> Données mobilisables :
La couche TRONCON_VOIE_FERREE de la BDTOPO® de l'IGN a été utilisée pour générer le réseau ferroviaire initial. Toutefois, celui ci à été repris manuellement et au besoin de manière à respecter les spécifications.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

122-Reseaux routiers et ferroviaires et espaces associes

1223-Gares routières et/ou ferroviaires

Code : 1223 UMET- Larg. : 250m²

Gare ferroviaire - Gare routière

Définition :

Espaces organisés pour accueillir l'arrivée et départ de voyageurs en bus ou en train.

Une gare routière et/ou ferroviaire correspond à une infrastructure dédiée aux déplacements de voyageurs par train et/ou bus, pouvant se constituer de bâtiments, quais d'embarquement, voies attenantes accessibles aux passagers et des locaux abritant les services aux voyageurs tels que lieux d'attente, commerces, etc.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les gares ferroviaires et routières sont globalement situées dans les espaces urbains ou périphériques à proximité d'axes de communications majeurs.

> Données mobilisables :
Exploitation des données fournies par l'AURAV en priorité et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

Remarques :

Les bâtiments n'accueillant pas de publics sont parfois difficile à isoler, certains bâtis ont pu être confondus à des bâtiments de frets.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

122-Reseaux routiers et ferroviaires et espaces associes

1224-Parkings

Code : 1224 UMET- Larg. : 250m²

Définition :

Grands parkings de stationnement, ou attenants aux espaces commerciaux, industriels et aux équipements.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Le marquage au sol, l'alignement des véhicules, de la végétation et des lampadaires sont des marqueurs de ces espaces de stationnement.

> Données mobilisables :
Exploitation des données fournies par l'AURAV en priorité et recoupement avec les données issues d'OSM.

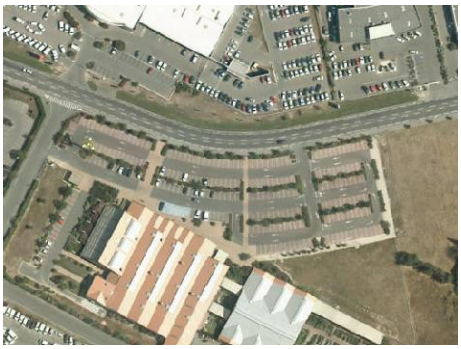

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

123-Zones portuaires

1231-Haltes fluviales

Code : 1231

UMET- Larg. : 250m²

Définition :

Zone bordant un canal, et servant à l'accès aux péniches, ou autres barges, pour embarquement, chargement ou stationnement.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
Exploitation des données fournies par l'AURAV en priorité et recoupement avec les données issues d'OSM.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

123-Aeroport

1241-Aéroport

Code : 1241 UMET- Larg. : 500m²

Aéroport - Héliport

Définition :

Ensemble des bâtiments de service de l'aéroport, aérodrome ou héliport (aérogare, hangars, entrepôts, réservoirs, etc.). Les pistes aéronautiques et espaces associés (notamment les pelouses) hors zone de stationnement sont également inclus dans cette classe.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
Exploitation des POIS OSM et de l'IGN ce qui permet de recouper les informations.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

131-Activites extractives

1311-Extraction de matériaux

Code : 1311 UMET- Larg. : 500m²

Carrières

Définition :

Extraction de matériaux de construction à ciel ouvert (sablières, carrières) ou autres matériaux.

Les anciennes mines à ciel ouvert, les carrières, les sablières, les ardoisières et les gravières (non aménagées en plans d'eau) entrent dans cette catégorie
Les sites en activité ou abandonnés depuis peu, sans trace de végétation, entrent dans cette rubrique. Lorsque la colonisation végétale est visible, ils sont assimilés à la classe de leur couvert végétal.
Sont comprises dans cette classe les bâtiments et infrastructures industrielles associées (cimenteries, par exemple) ainsi que les petites surfaces en eau inférieures à 1 hectare, créées par l'extraction.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Surfaces plus ou moins importantes. Les zones d'Extraction de matériaux sont reconnaissables par la présence de monticules de matériaux et par des machines servant à l'extraction.

> Données mobilisables :
Exploitation des POIS OSM et de l'IGN ce qui permet de recouper les informations.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

131-Activites extractives

1312-Décharges

Code : 1312

UMET- Larg. : 500m²

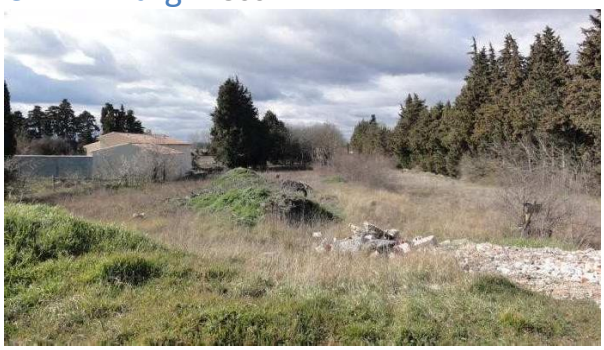

Décharges

Définition :

Décharges et dépôts de mines, des industries ou des collectivités publiques.

Les déchets et dépôts de moins de 1 ha situés à côté des industries productrices seront à classer sous 12110 - Espacesindustriels.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les Décharges sont reconnaissables par la présence de monticules de déchets, matériaux.

Décharges

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

131-Activites extractives

1313-Chantiers

Code : 1313

UMET- Larg. : 500m²

Chantiers

Définition :

Espaces en construction, excavations et sols remaniés.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Ces espaces se trouvent généralement à proximité d'espaces déjà artificialisés.
On peut identifier des engins de chantiers.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

141-Espaces verts urbains

1411-Parcs verts urbains

Code : 1411

UMET- Larg. : 250m²

Parcs verts urbains

Définition :

Surface aménagée en milieu urbain, essentiellement constituée par de la végétation, mais aussi par des équipements pour le public (aire de jeux).

La surface végétale peut être très variable suivant le parc vert urbain.

La différence entre une place arborée et un parc vert réside dans la part d'espace non imperméabilisé.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
Exploitation en priorité des données fournies par l'AURAV et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

141-Espaces verts urbains

1412-Places

Code : 1412

UMET- Larg. : 250m²

Parcs verts urbains

Définition :

Surface le plus souvent non bâtie, généralement entourée de constructions, dont la fonction principale est de servir de lieu public.

Cette surface peut être végétalisée (surtout dans la région). Elle peut également avoir divers usages (marché, parking). Un bâtiment d'importance peut parfois se situer sur une telle surface (marché couvert).

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
Exploitation en priorité des données fournies par l'AURAV et recoupement avec les données issues d'OSM et de l'IGN.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

141-Espaces verts urbains

1413-Terrains vagues en milieu urbanisé

Code : 1413 UMET- Larg. : 250m²

Terrain vague en milieu urbanisé

Définition :

Surface non bâtie, située à l'intérieur de la trame urbaine (Terrains vagues, espaces non imperméabilisés) et espaces verts associés aux réseaux routiers et ferroviaires (grand rond-point, îlot, échangeur,...)

Le but de cette classe est de mettre en évidence les espaces disponibles dans l'espace artificialisé et d'identifier les grands espaces végétalisés à proximité des infrastructures routières et ferroviaires.

Compléments :
Pour les surfaces non bâties, situées à l'intérieur de la trame urbaine, il s'agit globalement de parcelles n'ayant plus ou pas de vocation agricole : "Dent creuse", friche urbaine,...

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

141-Espaces verts urbains

1414-Cimetières

Code : 1414

UMET- Larg. : 250m²

Cimetières

Définition :

Lieu public clos, végétalisé ou non, aménagé de tombes individuelles ou lignagères le plus souvent alignées.

Cette classe comprend seulement les cimetières et les lieux de cultes pouvant être présents dans cette même enceinte (Oratoire, Chapelle, columbarium et crématorium attenants au cimetière).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les Cimetières sont généralement situés près d'une église ou d'une chapelle et ils sont assez facilement reconnaissable par l'organisation des tombes, caveaux,...

> Données mobilisables :
Exploitation des POIS OSM et de l'IGN ce qui permet de recouper les informations.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

142-Equipements sportifs et de loisirs

1421-Espaces bâtis de sports et de loisirs

Code : 1421 UMET- Larg. : 250m²

Espaces bâtis de sports et de loisirs

Définition :

Infrastructures, couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.

Il s'agit des espaces bâtis des complexes sportifs, des terrains de sports couverts, des piscines couvertes, des gymnases, des salles de sport, etc.

Les bâtiments des stations de ski et les parcs d'attraction sont inclus dans cette classe.
Les installations sportives couvertes des établissements scolaires et militaires n'appartiennent pas à cette classe. Ces infrastructures couvertes peuvent être localisées dans ou hors le tissu urbain.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Proximité entre les espaces ouverts et bâtis de sports et de loisirs.

Présence de parkings.

> Données mobilisables :
Exploitation des POIS OSM et de l'IGN ce qui permet de recouper les informations.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

142-Equipements sportifs et de loisirs

1422-Espaces ouverts de sports et de loisirs

Code : 1422 UMET- Larg. : 500m²

Espaces ouverts de sports et de loisirs

Définition :

Infrastructures, non couvertes, dédiées à la pratique du sport ou aux loisirs.

Il s'agit des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes, les plages aménagées, etc., y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.

Les complexes sportifs, les terrains réservés au karting et au motocross entrent dans cette rubrique, tout comme les centres équestres et les parcs aménagés (parcs de châteaux) non inclus dans le milieu urbain. Les parkings lorsqu'ils sont inclus dans ces espaces sont compris dans cette classe.
Les installations sportives non bâtis des établissements scolaires et militaires n'appartiennent pas à cette classe.

Ces infrastructures, non couvertes, peuvent être localisées dans ou hors le tissu urbain.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Proximité entre les espaces ouverts et bâtis de sports et de loisirs.

Présence de parkings.

> Données mobilisables :
Exploitation des POIS OSM et de l'IGN ce qui permet de recouper les informations.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

211-Terres arables autres que serres

2111-Cultures céréalières

Code : 2111 **UMET- Larg. :** 1000m²

Tournesol - Blé

Définition :

Surfaces relativement importantes occupées annuellement par des céréales (blé tendre ou dur, mais grain, orge, avoine,…) des oléagineux (colza, tournesol…) et des protéagineux (soja, pois…)

Compléments :

Les rizières sont incluses dans cette classe.

Conseils d'Interprétation :

> Visuel :
- Suivant la date de prise de vue la distinction des cultures céréalières et variable.

> Données mobilisables :
-Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.
-La distinction des parcelles varie suivant la date de la prise de vue.
-Selon la culture et la date, des traces de récoltes peuvent être visibles.

Cultures céréalières

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

211-Terres arables autres que serres

2112- Culture légumières et maraichères de plein champ e horticulture

Code : 2112 **UMET- Larg. :** 1000m²

Culture légumières et maraichères de plein champ et horticulture

Définition :

Cultures légumières, maraichères et horticoles sur des surfaces relativement importantes, sous abris ou non

Les cultures de légumes « mécanisables » comme la pomme de terre, la carotte, la tomate industrie, les oignons occupent des espaces étendus, en général dans des plaines agricoles à fort potentiels agronomiques.

Le maraîchage de plein champ est un système de production polycultural concentré alternant les productions de printemps, d'été, d'automne et d'hiver (tomate, aubergine, poivron, salade, melon, carotte, choux, épinard, poireaux,…). Il est souvent couplé à l'utilisation de chenillettes, de paillages plastiques ou de voiles de protection. Le maraîchage reste une des dernières occupations de l'espace agricole en zones périurbaines ou urbaines.

Conseils d'Interprétation :

- Les potagers "important" ont été placés dans cette classe

- Les pépinières de vignes (rampantes au sol) ont également été intégrée à cette classe car visuellement elles sont difficiles à distinguer des cultures maraîchères.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Pépinières de vignes

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

211-Terres arables autres que serres

2113- Terres en interculture

Code : 2113 **UMET- Larg. :** 1000m²

Culture légumières et maraichères de plein champ et horticulture

Définition :

Parcelles agricoles nues, labourées, en jachères ou en attente d'être semée. Aucune présence de culture momentanément.

Compléments :
Les Terres en interculture en milieu viticole ont été placées dans ce poste puisqu'aucune distinction n'est possible avec terres en interculture des Terres arables.

Les Terres en interculture doivent permettre une reprise de l'agriculture sur la parcelle moyennant un travail du sol modéré, contrairement aux Friches agricoles et délaissés en milieu agricoles (2410) ou une étape de nettoyage/arrachage de la végétation naturelle est nécessaire..

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :

Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.

Terres en interculture

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

212-Cultures sous abris

2121-Serres

Code : 2121 UMET- Larg. : 500m²

Serres

Définition :

Serres montées sur des structures fixes, intégrant également les espaces associés à son fonctionnement.

Les serres sont des structures fixes, dotées de fondation, dont la construction nécessite en général une autorisation administrative (permis de construire, autorisation de travaux).

Les serres occupent principalement des espaces destinés à la production maraîchère (tomate, salade, concombre, fraise, plants ...) et horticole (fleurs coupées : rose, lys, gerbera, glaïeul … ; plantes en pot : géranium, chrysanthème, muguet,…). Le mode de production est traditionnel ou hors-sol.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Structure couverte par du verre ou de la bâche plastique, celle-ci se distingue particulièrement bien par leur forme allongée et par leur couleur très blanche sur l'image aérienne.

Serres

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

221- VIGNOBLES

2210-Vignes

Code : 2210 UMET- Larg. : 1000m²

Vignes

Définition :

Surface plantée de vigne enherbées ou non à destination production de raisins de cuve ou de raisins de table.

Compléments :
- Les vignes abandonnées sont à classer avec les Frichesagricoles (24110).
- Les vignes arrachées ont été classées avec les Terreseninterculture (21130).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Alignement et écartement d'environ 3 mètres (passage de tracteur ou non). De plus, pour discriminer la vigne du maraichage, il est possible d'exploiter les traces d'ombres (en faisant attention de ne pas confondre avec du verger palissé)

> Données mobilisables :
Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.

Vignes

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

222- Arboriculture

2221-Vergers et petits fruits

Code : 2221 UMET- Larg. : 1000m²

Vergers et petits fruits

Définition :

Surfaces plantées d'arbres fruitiers ou d'arbustes fruitiers, caractérisées par un type cultural aligné, purs ou mélangés, en association avec des surfaces en herbes, tels que les pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, prunier, noyers, châtaigniers, cerisiers...

Ces vergers peuvent parfois être repérables grâce à la présence de filets de protections, repliés sur les rangées d'arbres ou pouvant couvrir l'ensemble de la parcelle.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Alignement et espacement d'une dizaine de mètres entre les pieds.

> Données mobilisables :
Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.

La couche ZONE_VEGETATION de la BDTOPO® de l'IGN renseigne également sur la présence ou non de verger mais cette couche est à prendre avec beaucoup de précautions.

Remarque:

Une confusion est possible avec :

- les vergers palissés très bas, les vignes palissés et les oliveraies
- les milieux naturels pour certains vergers à vocation non de la faible densité et planté avec peu ou pas d'organisation.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Vergers et petits fruits

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

222- Arboriculture

2222-Pépinières (arbres, arbustes)

Code : 2222 UMET- Larg. : 1000m²

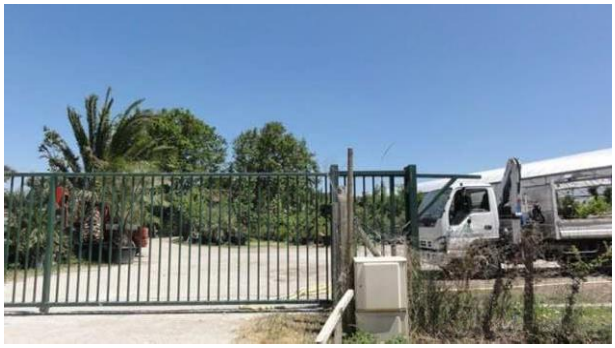

Pépinières (arbres, arbustes)

Définition :

Surfaces de terres réservées principalement au développement de différents type de jeunes peuplements à destination agricole (arbres, arbustes), et à leur culture jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade où elles peuvent être transplantées ou commercialisées.

Les surfaces occupées par les pépinières sont souvent denses. Elles peuvent être de plein sol ou hors sol selon les espèces et les modes de production (racines nues, containers). Les plateformes de production hors sol sont enherbées, recouvertes de graviers (couleur blanche) ou de bâches (couleur noire ou verte).

Les pépinières de gros sujets destinés aux plantations ornementales peuvent s'apparenter aux surfaces de production (Oliveraies).

Pépinières (arbres, arbustes)

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

223-Oliveraies

2231-Oliveraies

Code : 2231 UMET- Larg. : 1000m²

Oliveraies

Définition :

Surfaces plantées d'oliviers.

Les surfaces en oliveraies peuvent être à destination agricoles ou paysagères (jardins).
Le sol est travaillé et la taille des arbres spécifique, en permet la distinction d'un espace relativement important entre chaque arbre (taille des branchages spécifique). Les oliveraies ne doivent pas être confondues avec les surfaces d'oliviers à vocation ornementale (pépinières de sujets adultes, plantés ou hors sol).

Conseils d'Interprétation :

> Visuel :
L'olivier se distingue par une radiométrie particulière pas toujours évidente à distinguer sur l'image aérienne.

> Données mobilisables :
Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.

Oliveraies

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

224-Plantes aromatiques

2241-Lavandes/lavandins

Code : 2241 UMET- Larg. : 1000m²

Lavandes

Définition :

Surfaces plantées de lavandins et de lavandes, ayant une morphologie linéaire très continue, en rangées très rapprochées les unes des autres.

La lavande est une espèce originelle présente à l'état sauvage. Elle pousse rarement en dessous de 400m d'altitude. Le lavandin est un hybride issu du croisement de lavande vraie et d'aspic, présent jusqu'à 1000 mètres. Les espaces occupés par de la lavande ou du lavandin peuvent présenter des « taches » caractéristiques de dépérissements.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

231-Prairies

2311-Prairies agricoles

Code : 2311 UMET- Larg. : 1000m²

Prairies agricoles

Définition :

Zones enherbées denses, souvent clôturées et réservées soit à la pâture d'animaux d'élevages, soit à la récolte du fourrage.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Reconnaissance possible grâce à la présence d'animaux ou de traces d'animaux comme les abreuvoirs ou les mangeoires ou grâce à la présence de ballots.

> Données mobilisables :
Le RPG est une aide à l'interprétation et en aucun cas il ne doit être utilisé sans contrôle visuel préalable.

Prairies agricoles

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

241-Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants

2411-Friches agricoles et délaissés en milieu agricole

Code : 2411 UMET- Larg. : 1000m²

Friches agricoles et délaissés en milieu agricole

Définition :

Surfaces présentant des traces d'agricultures passées, de cultures annuelles ou permanentes, non entretenues et marquées par la présence de végétation naturelle. Formation végétale envahissant un espace dont l'entretien n'est pas assuré.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Surfaces très hétérogènes visuellement sur l'image aérienne.

Friches agricoles et délaissés en milieu agricole

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

311-Forets

3111-Forêts de feuillus

Code : 3111 UMET- Larg. : 1000m²

Forêts de feuillus

Définition :

Les espèces forestières feuillues sont dominantes. Si les feuillus représentent moins de 75% de la surface de l'unité, il s'agit d'une Forêtmélangée (31130).

Compléments : Les parcelles de peupliers sont incluses dans cette classe.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les houppiers sont plus larges que pour les conifères et la couleur verte a un aspect plus terne pour les Forêts defeuillus.

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge (à part dans le cas d'une coupe de bois, les boisements sont très stables dans le temps).

Remarque :

La distinction avec les Formationsarbustivesfermées (32130) est parfois difficile dans les garrigues fermées où le chêne a une taille limite entre arbustive et arborée.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

311-Forets

3112-Forêts de conifères

Code : 3112 UMET- Larg. : 1000m²

Forêts de conifères

Définition :

Les espèces forestières de conifères sont dominantes. Si les conifères représentent moins de 75% de la surface de l'unité, il s'agit d'une Forêtmélangée (31130).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Elle n'a pas l'aspect homogène d'une forêt de feuillus.

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge (à part dans le cas d'une coupe de bois, les boisements sont très stables dans le temps).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

311-Forets

3113-Forêts mélangées

Code : 3113 UMET- Larg. : 1000m²

Forêts mélangées

Définition :

Ni les feuillus ni les conifères ne dominent. Ce thème inclus non seulement les forêts mélangées au sens strict de la définition sylvicole (mélange par pied et par bouquet) mais également les parcellaires forestiers complexes où la mosaïque des feuillus et des résineux est imbriquée et où aucun peuplement homogène ne se distingue.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge (à part dans

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

321-Maquis et garrigues

3211 - Formation ouverte arbustive et/ ou arborée

Code : 3211 UMET- Larg. : 1000m²

Formation ouverte arborée ou arbustive

Définition :

Association végétale, ouverte composée d'essence arbustive, que l'on rencontre sur des terrains acides (maquis) ou calcaire (garrigue). Le taux de recouvrement par des arbustes est compris entre 10 et 25%. La strate arbustive reste basse. Quelques arbres isolés peuvent être présents mais reste t inférieurs à 15%. Elle est composée essentiellement de végétation sclérophylle, arbustive basse, le reste étant constitué par des tâches de pelouse ou des rochers/cailloux.

Conseil d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge.

Formation ouverte arborée ou arbustive

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

321-Maquis et garrigues

3212 - Formation semi ou erte arbustive, et/ ou arborée

Code : 3212 UMET- Larg. : 1000m²

Formation principalement semi ouverte

Définition :

Association végétale, dense composée d'essence arbustive, et de quelques arbres que l'on rencontre sur des terrains acides (maquis) ou calcaire (garrigue). Le taux de recouvrement par la strate arbustive est comprise entre 25 et 50%. Une strate plus haute (pin d'Alep, chênes verts) est présente mais inférieure à 25%. Elle est composée essentiellement de végétation sclérophylle, arbustive basse, le reste étant constitué par des tâches de pelouse ou des rochers/cailloux.

Conseils d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

321-Maquis et garrigues

3213 - Formation arbustives fermées

Code : 3213 UMET- Larg. : 1000m²

Formation principalement arbustive fermée

Définition :

Sans entretien, la garrigue et le maquis sont peu à peu colonisés par des milieux arbustifs, puis des arbres. La strate arbustive, est majoritaire sur la strate arborée. Le taux de recouvrement global est supérieur à 75% . Des trouées constituées de zones basses arbustives, ou herbacées, comprises entre 10 et 50%, atteste de la recolonisation progressive de ces milieux. Cette forêt contenant encore quelques ouvertures, résulte de mutations par recolonisation / régénération selon un processus naturel, ou après dégradation humaine.

Conseil d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge.

Formation arbustive fermée

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

321-Maquis et garrigues

3214 - Formation principalement arborées, fermées

Code : 3214 UMET- Larg. : 1000m²

Formation principalement arborée

Définition :

Sans entretien, la garrigue et le maquis sont peu à peu colonisés par des arbres. La strate arborée est majoritaire. Le taux de recouvrement est compris entre 50 et 90%. Des trouées constituées de zones basses arbustives, ou herbacées, comprises entre 10 et 50%, atteste de la recolonisation progressive de ces milieux. Cette forêt contenant encore quelques ouvertures, résulte de mutations par recolonisation / régénération selon un processus naturel, ou après dégradation humaine.

Conseil d'Interprétation :

> Données mobilisables :
La BD Forêt® de l'IGN est intéressante à exploiter en l'absence d'une image aérienne infrarouge.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

322-Pelouses et paturages naturels

3222 - Pelouses et pâturages naturels

Code : 3222 UMET- Larg. : 1000m²

Pelouses et pâturages naturels

Définition :

Elle se compose de pelouses rases, qui se situent en dehors d'un parcellaire agricole marqué (absence de délimitation nette, de haies ou de clôtures les délimitant), dans des zones soumises à des conditions difficiles (altitude / relief / sécheresse) ou du pastoralisme qui a maintenu ces milieux ouverts et stoppé leur dynamique naturelle d'évolution vers la forêt. Le taux de recouvrement par la strate arbustive/arborée reste inférieur à 10%. Elle est composée essentiellement de végétation herbacée basse naturelle, adaptée à des milieux secs. Le sol ou les rochers/cailloux peuvent affleurer dans certaines conditions de sécheresse ou de pente.

Pelouses et pâturages naturels

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

331-Plages, dunes et sables

3311-Plages, dunes et sables

Code : 3311 UMET- Larg. : 1000m²

Plages, dunes et sables

Définition :

Les plages, les dunes et les étendues de sable ou de galets des milieux littoral et continental.

Les bancs de sable des fleuves sont inclus dans le poste.

Ce poste comprend également les alluvions des lits de rivières et les lits de cours d'eaux asséchés (temporairement ou non).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

332-Roches nues

3321 -Roches nues

Code : 3321 UMET- Larg. : 1000m²

Roches nues

Définition :

Eboulis, falaises, rochers, affleurements, y compris l'érosion active.

Remarques :

Ces espaces peuvent être confondues avec les Pelouses et pâturages naturels (32210) qui selon les cas recouvrent plus ou moins la roche.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

411-Zones humides interieures

4111 -Zones humides indifférenciées

Code : 4111 UMET- Larg. : 1000m²

Zones humides indifférenciées

Définition :

Milieu où la présence d'eau douce détermine le paysage et la végétation.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Il possible suivant les zones humides d'identifier de petites surfaces en eau et d'y trouver une végétation assez importante généralement assez dense (couleur verte foncée sur l'image).

Remarques :

Ces espaces peuvent être confondues vec les roselières selon les cas.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

411-Zones humides interieures

4112 -Ripisylves

Code : 4112

UMET- Larg. : 1000m²

Ripisylves

Définition :

Zone humide herbacée, arbustive ou arborée, linéaire le long des cours d'eau. Ce poste ne devra pas être confondu avec les éléments constituant le linéaire de haie.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

411-ZONES HUMIDES INTERIEURES

4113 -Roselières

Code : 4113 UMET- Larg. : 1000m²

Roselières

Définition :

Zone en bordure de lacs, étangs ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux.

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
Les roselières sont identifiables grâce à leur couleur verte foncée, et par leur texture homogène.

Elles sont fréquemment situées en voisinage immédiat avec une surface en eau, auquel cas elles sont facilement reconnaissables.

Roselières

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

421-Cours d'eau et voies d'eau

4211 - Cours et voies d'ea

Code : 4211 UMET- Larg. : 5m

Cours et voies d'eau

Définition :

Cours d'eau naturels ou artificiels qui servent de chenal d'écoulement des eaux. Y compris les canaux. Largeur minimale de prise en compte : 5 m.

La largeur minimale n'est pas respectée si elle crée trop de discontinuité (interruptions) dans les éléments linéaires d'un paysage.

Comprend seulement le cours d'eau strictement, son lit apparaissant pour partie en Plages (33110) ou boisements variés pour la Ripisylve (41120).

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
L'eau est assez facilement identifiable par sa teinte bleu/vert.

> Données mobilisables :
La couche SURFACE_EAU de la BD TOPO® de l'IGN est très intéressante à exploiter pour identifier les Courset voiesd'eau les plus importants. Toutefois, la géométrie de cette couche n'est pas toujours exploitable car le cours d'eau a pu évoluer depuis la saisie par l'IGN.

Cours et voies d'eau

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

422-Plans d'eau

4221 -Plans d'eau

Code : 4221 UMET- Larg. : 500m²

Plans d'eau

Définition :

Étendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 500 m².

Les îles sur les Plans d'eau ainsi que sur les cours d'eau et les voies d'eau ne sont à isoler que si elles dépassent le seuil de 500 m².

Conseils d'Interprétation :

> Visuels :
L'eau est assez facilement identifiable par sa teinte bleu/vert. La superficie des Plansd'eau est généralement assez grande.

> Données mobilisables :
La couche SURFACE_EAU de la BD TOPO® de l'IGN est très intéressante à exploiter pour identifier les Plans d'eau rapidement. Cependant, il faut faire très attention car on trouve dans cette couche des éléments qui ne doivent pas être classés dans ce poste (les piscines, les bassins de rétention,...).

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Dictionnaire des Postes de niveau 5

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Niveau 5 - Présentation

Ce niveau décrit la composante d'artificialisation / imperméabilité, par fois également qualifiée de « naturalité »

Cette codification, à un seul chiffre (voir ci-après), vient s'emboiter sur l'ensemble des postes dits « urbanisés » ou « anthropiques » (à savoir les anciens postes dont la nomenclature de niveau 4 commence par 1 et les redécouper au besoin, dans une vision « infra parcellaire ».

A noter que c'est la composante majoritaire qui s'exprime. Concernant les seuils, de ce redécoupage**, ils sont de 50 m2 pour le bâti, et de 500m2 pour les autres postes de niveau 5** sous réserve d'une possible application de ces seuils lors de la redivision des postes de niveau 4.

Par analogie avec les concepts de deux dimensions, « Couverture » et « Usages » introduits, par le modèle OCS GE, on peut considérer que le niveau 4, décrit principalement les « Usages » , et le niveau 5, la « Couverture »

Ainsi si on prend l'exemple d'un espace commercial, d'un équipement public (comme ci-dessus) , ou bien encore des différentes formes urbaines, décrites via les postes de niveau 4, celui-ci sera redécoupé en :

1 – espace bâti

2- Espace d'enrobé , voies d'accès et parking

Complété selon la configuration de cette zone commerciale de :

3- Espaces minéraux, éventuellement compactés, mais qui ne semblent pas totalement imperméabilisés

4- Des espaces enherbés

5- Des espaces boisés

L'ensemble des postes agricoles ou naturels, sont eux considérés comme plutôt perméables, reçoivent tous la valeur 0 et c'est le niveau 4, directement qui décrit la la nature de la couverture et des strates végétales qui le compose.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Niveau 5 – Surface naturelle, agricole ou en eau

0 - Surface naturelle, agricole ou en eau

Définition :

Cette catégorie englobe l'ensemble des milieux agricoles et naturels (selon la nomenclature de niveau 4) . Les fonctionnalités de ces sols, et notamment l'infiltration n'y ont pas été totalement perturbées, par l'action humaine (pas de bâti, de routes, de chantier, etc.) . Leur niveau d'artificialisation est décrit par la couverture de niveau 4.

Niveau 5 – Surface Bâti

1 - Surface Bâti

Définition :

Sont considérés comme espaces perméables, tous les milieux agricoles et naturels dont les capacités d'infiltration des sols n'ont pas été modifiées par l'action humaine (pas de bâti, de routes, de chantier, etc.)

A noter que le bâti temporaire, les constructions légères et les constructions de moins de 50 m² ne sont pas prises en compte.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Niveau 5 – Surface enrobée ou bitumée

2 – Enrobé - Surface enrobée ou bitumée

Définition :

Tous les espaces enrobés, quasi imperméables voire très peu perméables. Ils correspondent principalement aux espaces de voirie, aux parkings goudronnés.

Niveau 5 – Surface principalement minérale

3 – Surface principalement minérale - Imperméabilisée

Définition :

Surfaces artificialisées ou le sol est fortement remanié et principalement minéralisé. A la lecture de l'image aérienne, il ne semble pas revêtu d'un matériaux totalement scellé.
Cette classe regroupe de fait une large gamme de matériaux de surface, principalement minéraux, mais de granulométrie très hétérogène. Il peut s'agir notamment d'espaces en mutation, de chemins privés, etc.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Niveau 5 – Surface principalement enherbée ou arbustive

4 – Enherbé - Surface principalement enherbée ou arbustive

Définition :

Espaces en milieux urbains ou espaces remaniés par l'homme, dont la couverture est principalement enherbée ou arbustive, en dehors des espaces qualifiés de naturels ou agricoles. Le seuil de bascule vers le poste « 5 », qualifié de boisé, correspond à un recouvrement d'environ 70%

Niveau 5 - Surface principalement arborée

5 – Boisé - Surface princi alement arborée

Définition :

Espaces en milieux urbains dont la couverture est majoritairement boisée. Ce critère s'apprécie, selon la répartition projetée au sol, de la largeur des houppiers, lisible sur l'image aérienne.

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Alisé géomatique
Allée du Terral, 34430 St JEAN DE VEDAS
Tél/fax : 04.67.42.61.00 -
E mail : contact@alise-geomatique.fr

© 2023 Alisé géomatique All rights reserved.